

Etapas Acheter et Louer



1. La Safer a la connaissance des biens disponibles

Le conseiller foncier vous conseille et propose un bien adapté à votre projet.
Votre projet est sérieux et a un financement garanti, vous versez une caution et une promesse d'achat ou location est signée. Si votre projet n'est pas retenu, la caution sera restituée.

2. La Safer publie un appel à candidature (délai légal de 15 jours)

Publication dans les journaux locaux, sur son site internet + affichage en mairie

3. La Safer recueille les dossiers de candidatures

Les candidats remplissent une fiche de candidature pour décrire leurs projets et leurs motivations

4. Les projets sont étudiés en Comités techniques

Validation par le Conseil d'Administration et par les Commissaires du gouvernement (Agriculture et Finances)

5. La Safer prend contact avec votre notaire

Préparation du projet d'acte de vente ou de location

6. Un cahier des charges et un pacte de préférence est associé à l'acte de vente

Le CDC assure le maintien de la destination du bien pendant quinze ans au minimum